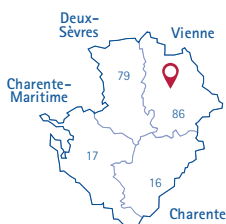


BILAN ANNUEL 2022

Tribunal administratif de Poitiers



Antoine JARRIGE
Président du tribunal
administratif de Poitiers



Effectifs de la juridiction :

37
personnes dont :
15
magistrats
22
agents de greffe
et aides à la décision

“ **A**près un pic historique d'activité l'année dernière, le tribunal administratif de Poitiers a connu une légère baisse des requêtes enregistrées en 2022. Il a gardé ses spécificités avec une importance croissante des affaires d'urbanisme et d'environnement dont certaines ont été au cœur de l'actualité (retenue de substitution de Sainte-Soline dans le département des Deux-Sèvres).

Si le nombre des affaires jugées (2836) est en légère baisse, le délai moyen de jugement reste similaire à celui de l'année 2021 et inférieur de près d'un mois par rapport à la situation pré-Covid.

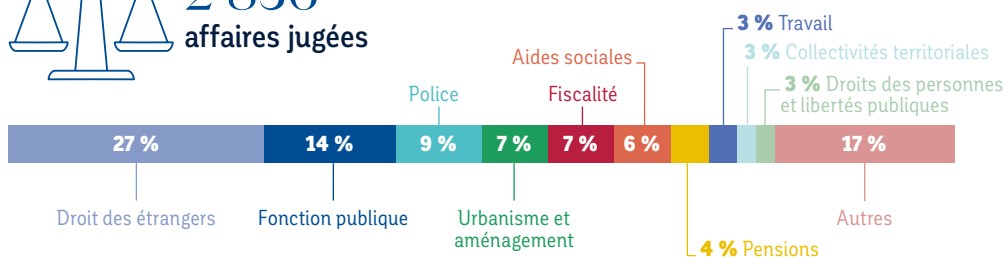
Le tribunal a continué à bénéficier cette année de ses points forts : une équipe de greffe stable, expérimentée et dynamique, la mise en place de longue date de la dématérialisation des procédures comme du travail juridictionnel et sa très bonne insertion dans la vie de la cité, à travers un partenariat avec l'université de Poitiers et la participation à des événements à destination du grand public comme les Journées du patrimoine et la Nuit du droit.

Enfin, ses efforts depuis plusieurs années pour promouvoir la médiation ont été couronnés de succès en 2022 avec 43 médiations engagées.

2022 en chiffres



2 836
affaires jugées



Aide sociale : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Pensions : versement des pensions aux agents d'État, aux militaires invalides, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



289
affaires jugées en urgence (référés)
- 5 % par rapport à 2021



9 mois et 23 jours
de délai moyen de jugement
+ 9 jours par rapport à 2021



78,3 %
des recours déposés par téléprocédure
30,3 %
des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



76,1 %
des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



43
médiations engagées
+ 230 % par rapport à 2021
29 % de taux de réussite